RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : DOMECY/CURE USY

Conclusion sanitaire

2024

La présence de Trihalométhanes (produit de dégradation du chlore combiné à la matière organique) a été observée ponctuellement. Leur présence provient certainement d'un défaut ponctuel de traitement.

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Il est conseillé de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer.
Eau de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTAINE D'ANVAR, PRISE D'EAU LAC DE SAINT-AGNAN, SOURCE DU BOIS D'UZY. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente USY (DOMECY-SUR-CURE), soit 121 personnes. Le responsable des installations est: « MAIRIE DOMECY SUR CURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DOMECY SUR CURE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

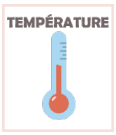

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/03/2025**

UDI **089000505**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2,67 mg/L**
Valeur maxi : **5,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **353**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **33**
Valeur maxi : **11 NFU**

TRIHALOMÉTHANES

B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **71,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **111 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **6,64 °f**
Valeur maxi : **12,7 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive en général

Valeur de référence de qualité minimale = 200 microS/cm

Nombre de prélèvements : **33**
Valeur moyenne : **164 microS/cm**
Valeur maxi : **387 microS/cm**

Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Départementale de l'Yonne
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 0808 807 107 ARS-BFC-DSP-SE-89@ars.sante.fr